

# ALDEMIN\_Formation initiale relative aux débiteurs de tabac / associés minoritaires de SNC «La vente au détail des tabacs manufacturés»

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

ALLIANCE DISTRIBUTION  
EXPANSION  
Lacroix Christine  
04.74.81.14.17  
christine.lacroix@alliancedistribution.fr

## Accès à la formation

### Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarié(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

### Sélection :

Dossier

### Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

### Conditions d'accès :

Cette formation est exclusivement destinée aux futurs associés minoritaires d'une SNC exploitant un débit de tabac. Pour s'y inscrire, il est impératif que : Le gérant du point de vente prenne contact avec le représentant des douanes locales afin de signaler la présence d'un ou plusieurs associés minoritaires. L'associé minoritaire ait reçu confirmation de son éligibilité auprès des douanes avant d'entamer toute démarche d'inscription auprès du centre de formation. Ces étapes sont essentielles pour garantir la conformité réglementaire et permettre l'accès à la formation.

### Prérequis pédagogiques :

Cette formation est accessible à toute personne devant exercer en tant qu'associé minoritaire d'une SNC exploitant un débit de tabac. Aucun prérequis technique ou académique n'est nécessaire. Les participants doivent simplement : Être prêt à s'engager dans l'apprentissage des obligations légales liées à la vente de tabac Avoir une volonté de se conformer aux réglementations en vigueur Être en mesure de suivre une formation sur les aspects législatifs et réglementaires du métier

### Contrat de professionnalisation possible ?

Non

## Objectif de la formation

Comprendre et appliquer la réglementation liée à la vente de tabac (cadre législatif, obligations des associés minoritaires, sanctions) Respecter les règles de santé publique (interdictions de vente, protection des mineurs, obligations d'affichage) Maîtriser les principes de traçabilité et de distribution du tabac (approvisionnement, lutte contre les trafics) Appréhender les aspects financiers liés à l'activité (rémunération, aides financières, indemnités) Connaître les obligations liées au point de vente et aux procédures de fermeture.

## Contenu et modalités d'organisation

• Le cadre législatif et les obligations légales o Rôle et responsabilités des associés minoritaires o La réglementation encadrant la vente de tabac manufacturé o Interdictions et sanctions en cas de non-respect des règles • Le contrat de gérance et son impact o Fonctionnement d'un débit de tabac en SNC o Droits et obligations de l'associé minoritaire • Réglementation et santé publique o Lutte contre le tabagisme et interdictions liées à la vente o Obligation d'affichage et de sensibilisation des consommateurs o Sanctions applicables en cas de non-respect • Approvisionnement et distribution du tabac o Règles spécifiques à l'approvisionnement des établissements revendeurs o Traçabilité et lutte contre les trafics • Cadre réglementaire du point de vente o Conditions de présentation et de conservation des produits tabac o Obligations d'aménagement et de sécurisation du débit • Rémunération et aides financières o Calcul de la rémunération des buralistes o Les dispositifs d'aide et de modernisation disponibles • Allocation viagère et indemnités de fin d'activité o Conditions d'éligibilité et démarches administratives o Impact pour les associés minoritaires • Fermeture provisoire ou définitive d'un débit de tabac o Procédures et conséquences pour les associés

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

## Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

## Et après ?

### Suite de parcours

Non renseigné

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00580896	du 01/03/2025 au 31/12/2026	Lahonce (64)	ALLIANCE DISTRIBUTION EXPANSION		Non éligible	FPC

<b>00580905</b>	du 01/03/2025 au 31/12/2026	Brive-la- Gaillarde (19)	<b>ALLIANCE DISTRIBUTION EXPANSION</b>	Non éligible	
<b>00580897</b>	du 01/03/2025 au 31/12/2026	Jurançon (64)	<b>ALLIANCE DISTRIBUTION EXPANSION</b>	Non éligible	
<b>00580898</b>	du 01/03/2025 au 31/12/2026	Estillac (47)	<b>ALLIANCE DISTRIBUTION EXPANSION</b>	Non éligible	
<b>00580899</b>	du 01/03/2025 au 31/12/2026	Cestas (33)	<b>ALLIANCE DISTRIBUTION EXPANSION</b>	Non éligible	
<b>00580889</b>	du 01/03/2025 au 31/12/2026	Feytiat (87)	<b>ALLIANCE DISTRIBUTION EXPANSION</b>	Non éligible	
<b>00580900</b>	du 01/03/2025 au 31/12/2026	Boulazac Isle Manoire (24)	<b>ALLIANCE DISTRIBUTION EXPANSION</b>	Non éligible	
<b>00580893</b>	du 01/03/2025 au 31/12/2026	Mignaloux- Beauvoir (86)	<b>ALLIANCE DISTRIBUTION EXPANSION</b>	Non éligible	
<b>00580902</b>	du 01/03/2025 au 31/12/2026	Champniers (16)	<b>ALLIANCE DISTRIBUTION EXPANSION</b>	Non éligible	
<b>00580894</b>	du 01/03/2025 au 31/12/2026	Niort (79)	<b>ALLIANCE DISTRIBUTION EXPANSION</b>	Non éligible	
<b>00580903</b>	du 01/03/2025 au 31/12/2026	Lagord (17)	<b>ALLIANCE DISTRIBUTION EXPANSION</b>	Non éligible	